



SAINT-GERMAIN-DU-BEL-AIR

Mairie
46310 Saint Germain du Bel Air
Horaires: Mardi 14h-18h Jeudi et vendredi 8h-12h

Téléphone : 05 65 31 02 12
Messagerie : mairie-saint-germain@orange.fr
Site : www.saintgermaindubelair.fr



L'actualité municipale...

Le SIVU , projet d'école unique

Le SIVU de la vallée du CEOU est un syndicat à vocation unique constitué par les communes de Concorès, Frayssinet, Montamel, Peyrilles, Saint-Chamarand et Saint-Germain. Cette structure est chargée de réaliser la future école du RPI (regroupement pédagogique intercommunal).

Pour cela, le 26 avril 2021, le Conseil Syndical du SIVU a décidé de construire cette nouvelle école au plus près du bourg de Saint-Germain, et a validé l'acquisition du terrain.

Pour cet important projet, le SIVU sera accompagné par le SDAIL (service départemental d'assistance et ingénierie du Lot), pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Un comité technique, regroupant personnel scolaire, enseignants, parents d'élèves et élus, a été constitué pour définir l'orientation du projet.

Prochaine étape : la validation de la convention avec le SDAIL, ainsi que la définition du projet (surface, et coût).

L'adressage : quel nom pour ma rue ?

La commission en charge de l'adressage a entrepris un travail d'inventaire des rues, voies et places...

Le SDAIL nous a donné le processus, et nous accompagnera sur ce projet, qui sera présenté aux habitants avant son adoption.

L'aménagement de la zone du cimetière

Une réflexion est en cours pour aménager ce secteur.... réaliser un parking, créer un verger... autre idée... Cela devra se concrétiser au cours des prochains mois.

L'éclairage public

Plusieurs luminaires ne sont plus conformes, et doivent donc être changés.

La municipalité a décidé de remplacer la totalité des lampes afin d'avoir un éclairage uniforme.

Ces travaux seront effectués par tranches, avec l'aide de « Territoire d'énergie Lot » (le service public des énergies dans le Lot) , et vont débiter à l'automne.



Le cadre budgétaire 2021

Budget principal, partie fonctionnement

Dépenses : 727 728 euros, dont 237 100 € de charges générales, 220 300 € de charges de personnel, 10 645 € de subventions aux associations...
Recettes : 727 728 €, dont 218 600 € d'impôts et taxes et 185 310 € de dotations et subventions

Budget principal, partie investissement

Dépenses : 298 958 euros, dont 8 546 € affectés à l'équipement de la salle des fêtes, ainsi que divers travaux et aménagements (éclairage église, panneaux de signalisation, éclairage public, toiture maison Dalet, ...
Recettes : 298 958 €, dont 96 050 € de subventions pour la rénovation de la salle des fêtes (reste à percevoir de 2020).

Les taux de la fiscalité directe locale en 2021

A compter de 2021, la taxe d'habitation ne sera plus perçue par les communes. En contrepartie, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par le département (23,46%) est transféré aux communes. Le nouveau taux de référence de la commune passe de 17,50% à 40,96%. Le montant global de la taxe foncière 2021 est donc identique à celui de 2020, le conseil municipal ayant décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021.

Trier, c'est mieux que jeter !!!

N'oublions pas le double impact bénéfique du bon respect des consignes de tri des déchets: l'impact financier et l'impact environnemental.

Côté finances : nous devons être attentifs à limiter le volume de nos déchets, dont le coût de traitement va continuer d'augmenter, et s'imputer sur le montant de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) que nous payons chaque année. Beaucoup trop de matières recyclables sont déposées dans les bacs gris (cartons, cannettes métalliques, emballages en plastique), alors qu'il suffit de les déposer en sacs transparents (que l'on peut retirer gratuitement à la mairie) en devant de porte dans le bourg, ou dans les bacs verts à l'extérieur du bourg, pour la collecte du vendredi matin. Il est souhaitable de plier les cartons pour éviter de saturer les containers verts entre 2 collectes.

Le coût du traitement des ordures ménagères sur le secteur du Symictom (**S**Yndicat **M**ixte **I**nter**C**ommunal pour le **T**raitement des **O**rdures **M**énagères) était de 170,7 € la tonne en 2020. Pour le tri, il était de 55 € en 2019 (le taux de refus était inférieur à 18%), et est passé à 93,50 € en 2020 (taux de refus supérieur à 23%). Ces chiffres illustrent tout l'intérêt d'être attentif aux gestes de tri, et de ne pas mélanger des ordures dans les sacs transparents de tri ou dans les bacs verts.

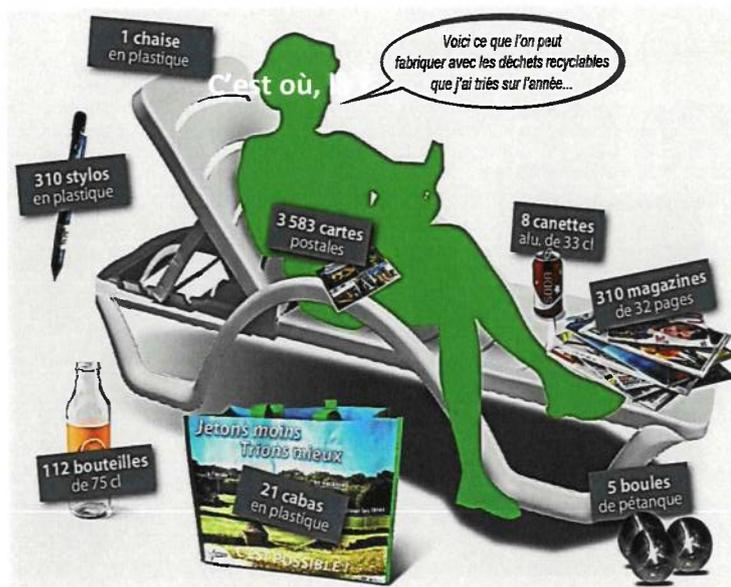
Cet effort de nous tous permettra de maîtriser la hausse de la TEOM (taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères).

Côté environnement : ces gestes sont positifs pour l'environnement (moins de déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération), et permettent de fabriquer divers objets : l'illustration évoque ce qui peut être réalisé avec "seulement" les déchets triés sur un an par une personne.

Pensons à faire participer les enfants dès leur plus jeune âge à la démarche de tri.

De par son côté ludique, le tri est très facilement assimilé même par les plus jeunes.

N'oublions pas que c'est pour l'avenir de notre planète que nous devons nous impliquer!



Budgets annexes (la partie investissement est le plus souvent prévisionnelle, pour des travaux ou achats à venir)

Service de l'eau :

Fonctionnement : 58 172 € dont 20 000€ d'achat d'eau

Investissement : 127 072 €

Assainissement :

Fonctionnement : 131 915 €

Investissement : 293 747 €

dont 2 583 € de reste à réaliser pour la station d'épuration (reste à percevoir 136 300 € de subventions).

Transport scolaire :

Fonctionnement : 24 470 €

Investissement : 21 932 €

En bref...

Installation de mobil home au camping

Le camping a augmenté sa capacité d'accueil de 3 nouveaux logements.



Notre nouvel agent municipal

Sébastien nous a quittés fin mai. Merci à lui pour son investissement au service de la commune. Il passe le relai à son remplaçant, Clément LLEDO.

Le mini-golf fait peau neuve ?

La Bicoque (chantiers de jeunesse de la CCQB) va procéder à la réhabilitation de cette installation ludique...qui en a bien besoin !!!!



Quelques infos....

>Les agents municipaux ont procédé à une distribution de copeaux à la demande. Opération à renouveler l'année prochaine en fonction des sollicitations, et des déchets de taille disponibles.

>Des terrains à bâtir sont en vente, aux lotissements Marbal et Les Places.



Pour tout renseignement, contacter la mairie de Saint-Germain au 05 65 31 02 12 mairie-saint-germain@orange.fr



>La piscine municipale ouvrira cet été du 3 juillet au 29 août.

>Du nouveau à l'EHPAD : la nouvelle directrice, madame Angélique Pradal a pris récemment ses fonctions. La responsable de cuisine ayant quitté l'établissement, c'est monsieur Jean-Christophe Brissault qui l'a remplacée.

>La boîte à lire, accolée à la bascule, est toujours accessible. Le renouvellement des livres est assuré par les lecteurs eux-mêmes, selon le principe : « je prends un livre, j'en dépose un ».... Tout habitant de la commune peut déposer dans la boîte à idées, fixée à côté de la boîte à lire, des remarques ou suggestions concernant la vie du village...



Cérémonie du 8 Mai

La commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 s'est déroulée à huis clos, conformément aux règles sanitaires en vigueur.

La salle polyvalente...enfin prête !

Ça y est, elle est finie ! La salle polyvalente pourra enfin être utilisée par les associations..., qui ont été invitées le jeudi 27 mai à découvrir ces nouveaux locaux, et à prendre connaissance des conditions de réservation et d'utilisation ...



Nous avons pu la découvrir à l'occasion des élections fin juin.

Elle sera inaugurée le 31 juillet, tout comme la station d'épuration.





Le collectif fleurs

Le collectif fleurs a bien agrémenté le foirail : les bulbes de tulipes et jonquilles offerts à l'automne par les habitants, puis les belles pensées du collectif ont prolongé le fleurissement de cet espace.

La restauration du muret de la rue du foirail s'est poursuivie. Elle aurait pu s'achever si les pierres choisies pour le terminer, déposées en attente au pied du mur, n'avaient pas disparu.



Les animations

L'amélioration de la situation sanitaire va permettre une reprise des activités associatives et de quelques festivités estivales, dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

Le comité des fêtes, réuni le 25 avril en visioconférence, a examiné la faisabilité du vide-grenier et de la fête votive.

Le vide-grenier se déroulera le dimanche 18 juillet de 9h à 18h, dans le respect des règles sanitaires (sens de circulation, distance entre chaque stand, port du masque, gel...). Le nombre d'exposants sera donc limité. Un dossier d'inscription pour la réservation de stand devra être complété et retourné au plus tard le 12 juillet 2021 auprès des personnes suivantes : Chantal COCULA-BRUNET au 06.32.12.89.83 ou Jacqueline LEPOINT au 06.79.30.66.44. Il est prévu : une buvette (boissons à emporter), et une vente d'assiettes de « sardinade » (à cet effet, des tables seront mises à disposition, en respectant les consignes sanitaires).

La fête votive aura lieu les samedi 28 et dimanche 29 août, dans le respect des règles sanitaires qui seront en vigueur. Le programme de ces deux journées sera le suivant :

- . apéritif concert : midi et soir les 2 jours, avec assiettes de tapas
- . animations avec plusieurs musiciens ou bandas
- . concours de pétanque l'après-midi du samedi et du dimanche
- . le dimanche en fin de matinée : dépôt de gerbe aux monuments aux morts, puis apéritif concert et repas (préparé par un traiteur)

La fête foraine sera possible, en précisant aux forains le format particulier de cette fête votive 2021.

L'étoile sportive football a maintenu les entraînements, malgré l'arrêt des compétitions depuis octobre 2020, en respectant les mesures sanitaires, et organisé un tournoi de foot à 8 avec 8 équipes (protocole en vigueur) le 26 Juin.

Pour la saison 2021/2022, l'étoile sportive propose 3 stages de cohésion :

- un stage de VTT et course d'orientation le week end du 24 et 25 Juillet 2021.
- un week-end de stage à la montagne du 6 au 8 août, avec ascension jusqu' au lac de Peyrelade, suivi de rencontres avec le Club du F.C. HORGUES ODOS.
- un stage sur TOULOUSE courant septembre.

Les entraînements reprendront à compter du 26 juillet, les lundi, mercredi et vendredi, à 20 H, au stade Guy MERIGUET. Pour les demandes de licences (jeunes et séniors), s'adresser au président, Sébastien PREUX, au 06.17.70.03.06, ou à Yvonnick LEQUESNE au 06.81.79.91.59

Le club d'athlétisme Gigouzac-Saint-Germain organise le trail du Céou le dimanche 25 juillet, avec aussi une course pour enfants. Est prévu également un week-end sportif les 20 21 et 22 août, et à partir du 4 septembre, reprise de l'entraînement des jeunes au stade de Saint-Germain le samedi matin de 10h30 à 12h00 (avec « portes ouvertes » le matin du 4 septembre). Et gym remise en forme le lundi et jeudi soir de 19h00 à 20h00 à compter du 6 septembre, au stade ou à la salle des fêtes selon la météo. .. Renseignements et inscriptions : Gigi Pavard au 06.37.81.92.90.

Les associations peuvent communiquer à la mairie leur planning d'activités pour 2022 au plus tard mi décembre, pour parution sur le prochain bulletin municipal, distribué début janvier 2022

Nous aspirons tous à un peu de calme et de tranquillité le week-end et les jours fériés...

Evitons donc les nuisances sonores : l'utilisation de matériels bruyants, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse,... n'est autorisée qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 (arrêté préfectoral du 2 décembre 2009)

Et n'oublions pas que le brûlage des déchets issus de l'entretien des parcs et jardins, des ménages et des collectivités est interdit. (arrêté préfectoral du 5 juillet 2012)

